

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande de travaux de Monsieur DREUX Christophe, Société DE PIERRE, 287 rue du Général de Gaulle à 80450 CAMON.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de purge et traitement des parties sommitales exposées de l'église Saint Fuscien de SALEUX par l'installation d'une nacelle.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous les usagers mais aussi les riverains.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise DE PIERRE pourra installer une nacelle devant le parvis de l'église à SALEUX pour procéder aux travaux de purge et traitement des parties sommitales exposées de l'église Saint Fuscien de SALEUX. Cette intervention aura lieu du lundi 31 août 2026 au vendredi 4 septembre 2026.

Article 2 : L'entreprise DE PIERRE mettra en place un passage sécurisé pour les piétons.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise DE PIERRE pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme.
- Monsieur DREUX Christophe, société DE PIERRE (cd@de-pierre.fr)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 31 juillet 2026

L'Adjoint au Maire,
Thierry DEMOLLIENS

